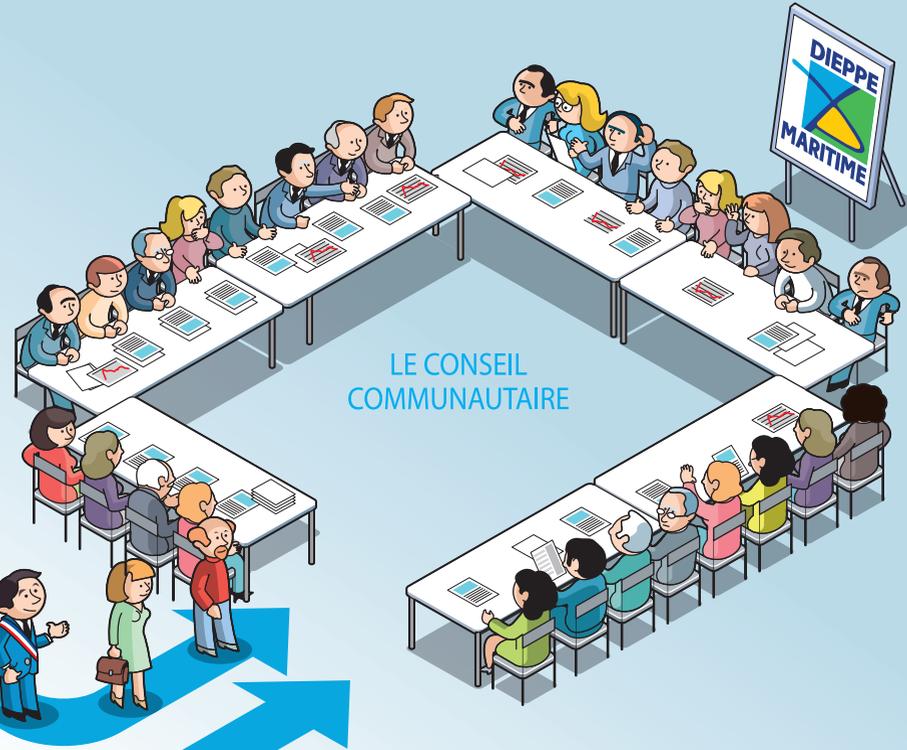


# L'AGGLO

## COMMENT ÇA MARCHE ?

L'Agglo Dieppe-Maritime est composée de 16 communes. Les conseillers communautaires sont élus lors des élections municipales. Ils sont 48 dont 24 pour représenter DIEPPE.

**2** Nombre de conseillers communautaires par commune



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Assemblée délibérante de l'Agglo,** le conseil communautaire détermine les grandes orientations de Dieppe-Maritime, vote les budgets et environ 200 délibérations par an. Il se réunit en moyenne 1 fois tous les 2 mois.

### LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle réunit les maires des 16 communes de Dieppe-Maritime pour échanger sur les enjeux de développement du territoire et sur les questions impactant toutes les communes membres.



### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Élu par le conseil communautaire, il se compose du **Président**, de **10 Vice-présidents** et de **7 autres membres**. Il débat sur les dossiers majeurs en amont du conseil communautaire.



### LES COMMISSIONS

Elles sont composées d'élus des 16 communes de l'Agglo. Elles se réunissent par compétence (développement économique, transports, culture ...) et donnent leur avis sur les projets.



### LE PRÉSIDENT

Élu par le conseil communautaire, il supervise la mise en œuvre de la politique communautaire.



### LES SERVICES

Composés de plus de 150 agents, les services mettent en application les décisions du conseil communautaire et accompagnent les élus dans leur travail.



### LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Développement économique et emploi



Transports



Eau et assainissement



Déchets ménagers



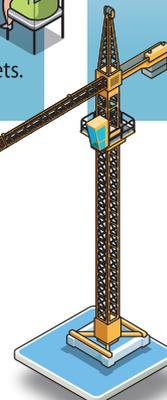
Habitat



Cadre de vie (tourisme, culture, sport)



Environnement



Aménagement



Enseignements artistiques



Grands équipements culturels et sportifs



Politique de la ville et formation